

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2022 À 19 H 00
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 6 juin 2022 et des séances extraordinaires du 20 juin, 4, 18 et 25 juillet 2022**
 - 4. Suivi des séances précédentes**
 - 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202200302 à 202200428 (271 778,90 \$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 20 juillet 2022
 - 6. Correspondance**
 - Dépôt lettre et pétition Mme Ménard
 - 7. Période de questions**
 - 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Facture à payer de plus de 5 000\$
 - 8.2 Démission de Monsieur Jason Carrière au poste de Coordonnateur des loisirs et de la culture
 - 8.3 Confirmation d'embauche de Madame Natasha Piché
 - 8.4 Rémunération des élus – fréquence de versement
 - 8.5 Surplus facturation des vérificateur 2021
 - 8.6 Garage municipal – Dépôt de la demande d'aide financière (PRACIM)
 - 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Appel d'offre : Collecte et transport des déchets incluant les matières recyclables et compostables 2023-2024-2025
 - 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Litige piscine/dérogation mineure
 - 11. Développement économique**
 - 12. Loisirs, santé et bien-être**
 - 13. Transport et voirie**
 - 14. Culture et patrimoine**
 - 15. Nouveaux items**
 - 16. Période de questions**
 - 17. Levée de la séance**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 1^{er} août 2022 à 19 h 15** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Monique Malo Nil Béland
Miguel Dicaire

Absences motivées : Daphné Rodgers et Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Micheline Cloutier.

Assiste également à la séance Madame Anick Tourangeau, Directrice générale/Greffière-trésorière adjointe.

1.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-176

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-177

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 6 juin 2022 et des séances extraordinaires du 20 juin, 4, 18 et 25 juillet 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance régulière du 6 juin 2022 et des séances extraordinaires du 20 juin, 4, 18 et 25 juillet 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est remis aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-178

Chèques : Journal des déboursés – 202200302 à 202200428

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour les mois de juin et juillet 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour les mois de juin et juillet totalisant la somme de **271 788,90 \$** portant les numéros de déboursés **202200302 à 202200428** soit adopté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le Greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau
Greffière-trésorière adjointe

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont remis aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de juin et juillet 2022 est remise aux élu(e)s.

Dépôt de la lettre et pétition de Madame Mélanie Ménard en date du 11 juillet 2022

7. Période de questions

Début : 19 h 26

Fin : 19 h 53

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-179

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT la facture à payer qui n'est pas autorisée par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soit payé la facture suivante :

a) Eurovia	38 048,00 \$
b) Servitech Inc.	9 028,78 \$

QUE ce conseil autorise le Directeur général et Greffier-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-180

Démission de l'employé Monsieur Jason Carrière au poste de Coordonnateur des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT le courriel daté du 5 juillet 2022 de Monsieur Jason Carrière;

CONSIDÉRANT sa renonciation au congé sans solde octroyé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que Monsieur Carrière est maintenant Directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance mette fin au lien d'emploi avec Monsieur Jason Carrière et lui souhaite ses meilleurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-181

Confirmation d'emploi de Madame Natasha Piché

CONSIDÉRANT la fin du lien d'emploi avec Madame Natasha Piché;

CONSIDÉRANT le contrat de travail de Madame Piché;

CONSIDÉRANT la satisfaction du conseil municipal envers le travail de Madame Natasha Piché;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE le conseil municipal mette fin au contrat de travail liant la Municipalité et Madame Natasha Piché et engage cette dernière à titre de Coordinatrice des loisirs et de la culture à titre d'employé permanent, rétroactivement au 16 mars 2022, aux mêmes conditions de travail et sans durée limitée.

QUE ce conseil autorise le Directeur général et Greffier-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-182

Rémunération des élus – fréquence de versement

CONSIDÉRANT le règlement sur le traitement des élus;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rémunération annuelle;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une résolution prévoyant le versement de la rémunération;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil municipal autorise le versement de la rémunération des élus mensuellement à compter d'octobre 2022

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-183

Surplus facturation des vérificateurs

CONSIDÉRANT le mandat effectué par Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 27 avril dernier concernant les heures supplémentaires liées aux changements à la direction générale de la Municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture 2393988 datée du 25 juillet 2022 de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 3 750 \$ plus taxes. Ce montant représente la facturation finale pour la préparation de l'année financière 2021.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-184

Garage municipal – Dépôt de la demande d'aide financière (PRACIM)

CONSIDÉRANT que le programme de réfection et construction des infrastructures municipales (PRACIM) permet aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a pris connaissance du Guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se doter d'un nouveau garage municipal étant donné que le garage existant ne répond plus aux normes ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter un échéancier et un scénario financier avant de soumettre son projet au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE ce conseil accepte l'échéancier et le scénario présentés ;

Que la Municipalité de Plaisance s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

QUE la Municipalité de Plaisance assumera tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-185

Appel d'offres : Collecte et transport des déchets incluant les matières recyclables et compostables 2023-2024-2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance demande des soumissions sous pli cacheté « Collecte et transport des déchets incluant les matières recyclables et compostables 2023-2024-2025 » dont les exigences sont contenues dans un document « devis général » préparé et disponible sur le site SEAO (www.seao.ca).

QUE les soumissions préparées sur les formulaires de soumission doivent être déposées à l'adresse suivante :

Madame Anick Tourangeau
Directrice générale et greffière trésorière adjointe
275, rue Principale
Plaisance (Québec)
J0V 1S0

QUE ces soumissions doivent obligatoirement être déposées dans une enveloppe scellée, au plus tard, le 21 septembre 2022 et elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions à la même adresse devant témoins conformément à la loi ;

QUE la Municipalité de Plaisance ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-186

Litige piscine/Dérogation mineure

CONSIDÉRANT le litige opposant la Municipalité avec M. O'Reilly;

CONSIDÉRANT les recommandations de notre aviseur légal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance mandate M. Mario Boyer, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à rencontrer M. O'Reilly pour convenir d'une méthodologie acceptable pour régulariser le dossier.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

13. Transport et voirie

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions

Début : 20 h 03

Fin : 20 h 08

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-187

Levée de la séance à 20 h 09

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 1^{er} août 2022.

Micheline Cloutier
Mairesse

Anick Tourangeau
Directrice générale/Greffière-trésorière
adjointe